

Édito

Administration électronique : des DGS mobilisés

*Les directeurs généraux de service sont de plus en plus impliqués dans les projets d'administration électronique, pour assurer la cohérence d'ensemble des nouveaux dispositifs et mettre en place une nouvelle gouvernance des systèmes d'information afin de produire un service plus réactif et personnalisé. Une tendance qu'ont confirmé les débats de la troisième **journée** nationale e-administration "Enjeux et stratégie pour les collectivités territoriales", le 29 septembre à Pantin.*

Une cohérence d'ensemble du nouveau dispositif

"Les enjeux de l'E-administration sont doubles : les collectivités doivent d'une part réfléchir en interne à l'organisation et à l'efficacité de leurs outils et d'autre part prendre en compte la relation aux usagers car la participation citoyenne est au cœur de l'évolution des outils de gestion", ce constat dressé par Mathieu Lheriteau, DGS de la ville d'Asnières, souligne les préoccupations actuelles des directeurs généraux de service à propos de la modernisation de leurs villes. En effet, l'administration électronique constitue un lourd chantier qui suppose de disposer d'un contexte favorable et des moyens techniques, financiers et humains pour ce faire, ont rappelé les intervenants. Ainsi, la mise en place d'un parapheur électronique bouleverse complètement l'organisation. De même, la mise en place d'une gestion de la relation citoyen est une remise en cause complète de l'organisation, le portail d'e-administration ne constituant que la partie immergée de l'iceberg. La mise en cohérence des différentes applications suppose une véritable urbanisation de l'administration. qui doit être portée au plus haut niveau de l'administration. Cette démarche d'ensemble reste une prérogative du directeur informatique, mais elle doit s'appuyer sur une vision à la fois portée par le politique, c'est-à-dire les élus et par le premier responsable de l'organisation des services : le DGS. Plus que jamais il apparaît comme le maillon stratégique de la chaîne décisionnelle de la collectivité, comme un accélérateur de projets sur l'administration électronique car il porte la légitimité sur les chantiers transversaux de cette nature.

Une logique de mutualisation

Les DGS restent cependant conscients de leurs limites quant aux décisions de mise en oeuvre de l'administration électronique par les collectivités de façon isolée, du fait de l'implication de nombreux partenaires dans la coproduction du service public. La collectivité, la mairie plus particulièrement en tant que guichet unique de proximité privilégié, est au cœur de nombreux échanges : Préfecture (Actes), DGFiP (Hélios), INSEE, ANTS, BSN, DDE. Ces échanges se dématérialisent rapidement aujourd'hui. Mais chacun selon des modalités différentes (format, modalité d'envoi, exigences en matière de sécurité). Ce qui apparaît dissuasif pour des collectivités isolées particulièrement pour des raisons techniques, financières, ou humaines notamment. Comme le souligne Benoît Liénard, responsable du SMIC 17, qui a mis en place plusieurs outils mutualisés à destination des collectivités de Charente Maritime, "il est opportun de profiter de la dématérialisation pour donner de la cohérence à un système non unifié nationalement. Les collectivités doivent se mobiliser pour mutualiser leurs moyens et construire leurs futurs services de façon cohérente et efficiente, en veillant à l'interopérabilité et à l'indépendance".